Image not found or type unknown

Trop percu CAF conjoint et PAJE

Par **Cecile Rok**, le **15/05/2018** à **10:59**

Bonjour,

Je vous explique ma situation.
Je viens de monter un dossier de demande de PAJE à la CAF avec mon conjoint.
Le dossier a était mis en attente, en attendant des informations de l'ancienne caf (allier) de mon conjoint.
En effet il aurait perçu un complément d'activité RSA.
Dans l'hypothèse ou se complément ne serait un trop perçu, puis je être pénalisée dans ma demande de PAJE (je suis l'allocataire, et je n'ai jamais eu aucun soucis)?
Est ce que les aides à venir pour mes enfants pourraient être suspendues? Totalement? partiellement?
Pourrait il négocier de rembourser lui même?
Je vous remercie pour votre aide

Par **Visiteur**, le **15/05/2018** à **17:20**

Bonjour,
Votre conjoint est le père de l'enfant, la PAJE le concerne donc autant que vous.
La Paje (prestation d'accueil du jeune enfant) est une aide versée par la Caf A UNE FAMILLE qui élève un enfant de moins de 3 ans.
De plus il existe des plafonds de ressources à respecter pour bénéficier de l'allocation de base de la Paje.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés